

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL353

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« en bénéficiant »

les mots :

« dont un fonctionnaire du cadre d'emploi de la police municipale en bénéficie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.